# DERNIÈRE HEURE
## NOS DÉPÊCHES

## M. Poincaré à Londres

### AU GUILDHALL

L'historique salle du Guildhall est, comme on sait, une salle gothique de dimensions assez réduites (elle ne mesure guère que 300 mètres sur 12), beaucoup plus petite que le Westminster-Hall où fut donné, en 1905, le grand banquet en l'honneur des officiers de la flotte française, — mais la décoration en est beaucoup plus chaude et malgré sa simplicité beaucoup plus riche. — Presque partout la pierre a disparu.

A droite, sous des stalles de vieux chêne, à gauche derrière une grande galerie de bois sculpté et au-dessus, de chaque côté, elle se dissout dans deux verrières si sombres qu'elles en sont presque opaques. Le plafond lui aussi est de bois sculpté; ses tons fauves se rehaussent du reflet des étendards cramoisis ou bleu de roi de toutes les grandes corporations qui pendent entre ses arcs-boutants : étendard des maîtres bouchers, étendard des maîtres selliers, barbiers, orfèvres, marchands de chandelle, marchands de cire, etc.

Involontairement on songe à Venise : même richesse fastueuse et solide ; même patriotisme aussi : le long des murs de ces monuments de pierre un peu plus blanche ce sont toutes les grandes heures de l'histoire anglaise ; monument des deux Pitt, monument de Wellington, monument de Nelson, monument des morts de l'Afrique du Sud...

### Toast du lord-maire

Le lord-maire porte d'abord respectueusement la santé du roi et de la reine. Puis il s'exprime ainsi :

« Altesses royales et sérénissimes,

« Excellences, mylords, mesdames et messieurs,

« Ce m'est aujourd'hui un grand honneur de proposer, au nom du conseil et des citoyens de Londres, la santé de M. Poincaré, président de la République française, notre éminent visiteur et hôte en cette solennelle circonstance.

« J'ai la conviction que ce toast rencontrera votre plus chaude approbation, car nous nous proposons ici, non seulement d'assurer le Président de notre profond respect pour sa personne, mais encore de témoigner ainsi, très sincèrement et très cordialement, des sentiments de bonne amitié dont nous sommes animés à l'égard de cette grande et glorieuse nation dont il est le premier citoyen.

« Rappelons-nous que c'est la troisième fois en dix ans que la ville de Londres a la grande satisfaction de recevoir dans cet antique édifice, qui au cours de sa longue histoire a été témoin de tant d'événements émouvants, d'une portée dépassant nos frontières, le Président de la République avec les honneurs dus à un tel visiteur. La plupart d'entre nous se souviennent des visites des deux éminents prédécesseurs du Président, de l'enthousiasme que ces visites ont provoqué et de l'échange de sentiments fraternels qui les a caractérisées.

« A Monsieur Poincaré nous souhaitons aujourd'hui une bienvenue également cordiale, car nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée, si peu de temps après son élection à la haute charge qu'il occupe, d'adresser de tout cœur nos plus respectueuses félicitations à celui qui est devenu le premier citoyen de la République, après une carrière dont il peut être fier au regard de ses concitoyens et de nous-mêmes, simples, mais sympathiques spectateurs, comme d'un modèle de la plus parfaite intégrité, de mérite universellement reconnu dans les nombreux domaines où son activité s'est manifestée, et par dessus tout, de patriotisme ardent et élevé.

« La visite du Président dans ce pays, comme hôte de Sa Majesté le roi contribuera, nous en sommes sûrs, à fortifier et à développer encore les liens de cordiale sympathie et amitié qui existent heureusement depuis si longtemps entre les deux nations.

« Puissent-elles dans les années à venir poursuivre côte à côte et dans une coopération harmonieuse et généreuse avec les autres grandes nations du monde leurs efforts inlassables pour assurer la paix, l'amitié et la concorde ! Tel est notre vœu le plus sincère et le plus ardent.

« C'est pour toutes ces raisons que nous souhaitons au Président, tant au chef d'Etat qu'à l'homme privé, une cordiale et respectueuse bienvenue dans la ville de Londres et nous avons confiance que la période pendant laquelle il occupera ses hautes fonctions sera pour la France une époque de prospérité toujours grandissante et pour lui une nouvelle et heureuse occasion de déployer ses éminentes qualités.

« Je lève mon verre à la santé du Président de la République française. »

### Discours de M. Poincaré

Le Président a répondu en ces termes :

« Monsieur le Lord-Maire,

« C'est, comme vous le rappelez, la troisième fois en dix ans que la puissante Cité dont vous êtes le premier magistrat élu, offre à un Président de la République française une de ces magnifiques réceptions dont votre corporation a gardé le privilège.

« Lorsque mon honorable prédécesseur M. Loubet est venu parmi vous au mois de juillet 1903, nos deux pays n'avaient pas encore signé les accords qui devaient assurer entre eux un rapprochement définitif ; mais déjà ils se cherchaient et la date était proche où ils allaient se rencontrer et se tendre la main.

« L'année suivante des conventions étaient passées, qui dégageaient désormais de tout malentendu les relations de l'Angleterre et de la France, et il n'est pas un de mes compatriotes qui ait oublié l'heureuse impulsion donnée, en cette occasion décisive, par Sa Majesté le roi Edouard VII, à l'œuvre de concorde qui lui a survécu.

« En 1908, lorsque à son tour M. Fallières a répondu à l'invitation de la Cité, les deux peuples avaient déjà compris, à l'épreuve de plusieurs années, l'efficacité de leur entente. Une grande exposition franco-britannique, ouverte à Londres avec un vif éclat, présentait, sous une forme concrète, les bienfaits immédiats de cette collaboration pacifique. En célébrant, par une même manifestation, le génie anglais et le génie français, vous aviez fait apparaître à tous les yeux ce qu'il y a de permanent et de fécond dans la communauté de nos intérêts.

« Aujourd'hui, l'amitié des deux nations s'est encore, s'il est possible, resserrée et raffermie. Il ne se produit pas un seul incident de nature à engager la politique internationale sans que les gouvernements amis échangent loyalement leurs vues et cette coopération continue qui n'exclut le concours d'aucune autre puissance et qui tend au contraire au maintien de l'entente européenne, établit entre le Royaume-Uni et la France une habitude de confiance fraternelle et de commune volonté.

« L'idéal de paix et de progrès qui éclaire l'esprit des deux peuples n'est nulle part plus radieux que dans cette illustre Cité où la vie économique s'est développée avec une intensité prodigieuse et où se manifeste, de toutes parts, la force souveraine du travail humain.

« Je me réjouis donc vivement d'avoir pu vous rendre visite, et je garderai de votre accueil un souvenir impérissable.

« Je lève mon verre en l'honneur du lord-maire et de la corporation de la Cité de Londres. »

### Cadeaux et réceptions

Londres, 25 juin.

Le Président de la République a offert à la reine un magnifique service de table en pâte ancienne de Sèvres, et il a fait parvenir différents présents aux personnages qui occupent déjà un grade élevé dans l'ordre de la Légion d'honneur. Il a remis, hier, au maire de Portsmouth, 1.500 francs pour les pauvres de la ville.

### Réceptions et dîner à l'ambassade

A son retour au Palais de Saint-James, M. Poincaré a reçu les différentes municipalités et un certain nombre de délégations qui lui ont présenté des adresses. Il a reçu aussi l'association des Chambres de Commerce britanniques. A toutes, il a adressé des remerciements et fait l'éloge du peuple anglais et de l'entente cordiale.

Le président a fait ensuite plusieurs visites, puis à 8 heures, il s'est rendu à l'ambassade de France où le roi était invité à un banquet de 80 couverts, luxueusement servi.

Aucun toast n'a été prononcé mais le roi et le président se sont entretenus de la façon la plus cordiale.

Le roi s'est retiré à onze heures et M. Poincaré a regagné presque aussitôt le palais Saint-James, toujours aussi chaleureusement acclamé par la foule très dense.

### UN MESSAGE du Président de la République à la nation anglaise

Londres, 25 juin.

Les journaux de ce soir publient le texte d'un message, que M. Poincaré adresse à la nation anglaise.

Ce message est ainsi conçu :

« La visite que je viens de faire à Sa Majesté le roi George, m'est une occasion unique de témoigner les sentiments unanimes de la nation française, envers le fils du glorieux souverain, sous les auspices duquel fut fondée la féconde amitié anglo-française.

« Ce n'est pas seulement en Europe, c'est partout dans le monde que les flots mouvants de la mer rapprochent et unissent dans un constant échange d'idées et d'intérêts, les rêves des deux grandes puissances coloniales.

« N'est-ce pas que la nature même des choses fait que les deux peuples de Grande-Bretagne et de France soient aujourd'hui associés pour le progrès, la civilisation et le maintien de la paix dans le monde.

« Jamais peut-être la nécessité et les bienfaits de cette solidarité dans le bien, ne se sont mieux fait sentir qu'au cours des derniers événements, jamais moment plus heureux ne pouvait être donné au Président de la République Française pour apporter le cordial salut de la nation amie, au souverain qui continue avec tant de sagacité et de droiture, les nobles traditions de sa race. »

### Deux aviateurs vers Londres

L'aviateur Slack avait quitté Paris, ce matin, en emportant des journaux pour M. Poincaré. Il est descendu à Folkestone à 9 heures par suite d'une avarie de moteur. Il a repris son voyage à 10 heures 30. Enfin il a atterri à l'aérodrome de Hendon, près de Londres, à 1 heure 41.

L'aviateur Gilbert avait quitté Paris en même temps que lui. On est sans nouvelles de lui. Un aéroplane venant de la côte française a été vu passant au-dessus de Douvres ; on se demande s'il ne s'agit pas de Gilbert.

### LA LOI DE 3 ANS et le Sénat

Paris, 25 juin.

La commission de l'armée du Sénat s'est réunie cette après-midi, sous la présidence de M. Boudenoot.

Sans vouloir engager une discussion sur le service de trois ans, dont le principe n'a pas encore été adopté par la Chambre, la commission sénatoriale de l'armée a néanmoins décidé de nommer un rapporteur provisoire qui sera chargé de suivre plus particulièrement la discussion de l'autre Assemblée et de réunir tous les documents nécessaires pour faciliter la discussion dès qu'elle pourra s'engager devant le Sénat.

M. Doumer a été nommé rapporteur provisoire.

### Pas d'ajournement

Paris, 25 juin.

C'est demain jeudi que M. Barthou, président du conseil, interviendra dans la discussion de la loi de trois ans.

Le bruit avait couru dans les couloirs de la Chambre, qu'après le vote du principe de la loi de 3 ans, le gouvernement ne s'opposerait pas au renvoi à la session d'octobre de la discussion des articles.

Interrogé à ce sujet, M. Barthou a déclaré formellement qu'il maintiendrait son intention première de faire voter la loi intégralement par les deux Chambres avant la clôture de la session.

### Les Conflits d'Orient

#### Serbes et Bulgares aux prises

Belgrade, 25 juin.

Les troupes Bulgares ont pénétré sur le territoire de Kotsane et de Kratovo, lequel est occupé par la Serbie.

Un combat s'est engagé et continue.

### L'arbitrage russe

Le gouvernement russe, en réponse à la dernière communication du cabinet de Sofia, a fait savoir qu'il avait le plus vif désir de hâter la solution du différend serbo-bulgare et que par suite il rendrait sa sentence arbitrale dans le plus bref délai possible.

Dans ces conditions, on suppose que M. Danef s'est mis en route hier pour Saint-Pétersbourg, ainsi qu'il en avait manifesté l'intention.

### DIFFICULTÉS ESPAGNOLES

#### Le manifeste des libéraux dissidents

Les dissidents libéraux espagnols ayant à leur tête M. Montero Rios, ex-président du Sénat, et M. Garcia Prieto, ex-ministre d'Etat, viennent de publier le manifeste de protestation contre la clôture des Cortès, signé par cinquante-six sénateurs et soixante-dix députés, dont quinze anciens ministres, parmi lesquels l'illustre écrivain Echegaray qui fut ministre des finances.

Le manifeste déclare :

« Etant donnée la rupture des relations historiques avec le parti conservateur, le nouveau mouvement d'orientation politique vers la gauche et en faveur de la monarchie, le besoin de réformer la loi des juridictions, le caractère irrémissible des questions concernant la reconstitution intellectuelle et matérielle de la patrie, la gravité du problème de l'action espagnole en terre africaine et enfin la nécessité constitutionnelle de soumettre à la discussion parlementaire les décisions ministérielles, il semble inouï que les Cortès, à peine ouvertes, voient de nouveau leur concours rejeté »

Les signataires terminent en rejetant toute la responsabilité des conséquences sur le cabinet actuel.

Par ce manifeste, M. Garcia Prieto et son groupe posent évidemment leur candidature au pouvoir que le comte de Romanonès, ainsi que nous l'avons dit, n'était prêt à résigner que si le manifeste portait cent six signatures de députés, c'est-à-dire la moitié plus un des membres de la majorité libérale de la Chambre.

Les journaux, tant ministériels que de l'opposition, estiment que la situation du gouvernement est critique.

### Les manifestations religieuses A ARMENTIÈRES

UNE AFFICHE DE M. CHAS, MAIRE D'ARMENTIÈRES

L'affiche suivante sera placardée aujourd'hui, à Armentières.

Elle fait justice de toutes les insinuations et attaques calomnieuses par lesquelles Messieurs les cléricaux essaient d'égarer l'opinion publique.

La vérité est que le parti clérical, dont l'audace croit tous les jours, entend se mettre au-dessus des lois et arrêtés.

Ceux qui aiment par-dessus tout le bon ordre et le calme, se demandent où la nouvelle tactique cléricale va nous mener.

A LA POPULATION ARMENTIÉROISE

*Une Rectification*

RAPPEL A LA VÉRITÉ

Je n'aurais pas pris la peine de relever les insultes que les journaux réactionnaires m'octroyent depuis plus de deux mois et, dans l'article de « La Croix » du mercredi 25 juin : « Le défi a été relevé », l'auteur n'avait commis une erreur que je veux croire involontaire.

Il fait allusion à l'entrevue que j'ai eue avec deux aumôniers des sociétés de gymnastique catholiques et affirme que je les ai reçus grossièrement en terminant l'entretien par ces mots : « Vous ne sortirez pas, allez-vous-en ! »

Personnellement ces insultes me laissent indifférent, mais puisqu'en l'occurrence, deux vicaires sont mêlés à l'incident, je dois à la vérité de rétablir les faits tels qu'ils se sont passés, ces messieurs ne pouvant et ne devant, de par leur qualité, couvrir un mensonge.

Le mardi 17 juin, deux prêtres se sont présentés vers 3 heures, au secrétariat de la mairie. Ils furent reçus par le secrétaire-général auquel ils ont demandé à être entendus par le maire. Le secrétaire-général leur répondit : « Monsieur le Maire n'est pas là, mais il reçoit entre 5 et 6 heures. » En effet, vers 5 heures, ces messieurs se sont présentés à nouveau à la mairie et quand l'appariteur de service vint m'annoncer qu'ils attendaient, je donnais l'ordre de les introduire aussitôt dans mon cabinet.

Ces messieurs venaient me demander pour leur société respective, l'autorisation de sortir le dimanche 22 juin, pour assister, disaient-ils, à une fête de gymnastique qui avait lieu à Merville.

« Je regrette de ne pouvoir vous accorder l'autorisation que vous sollicitez, répondis-je, car, dimanche dernier, le 15 juin, une société de gymnastique, La Saint-Maurice, est sortie sans avoir préalablement demandé l'autorisation. Je qualifie cet acte de rébellion, et c'est un défi que l'on a voulu me lancer. Je vous rends solidairement responsables ; je ne puis accepter de tels procédés. Si le directeur de la « Saint-Maurice » s'excuse je vous accorderai l'autorisation que vous sollicitez. »

J'ai demandé également à ces messieurs comment ils jugeaient l'acte de leur collègue; l'un d'eux me répondit : « Nos sociétés sont absolument distinctes et nous n'avons pas à nous prononcer sur ce point. »

« J'attends les excuses de l'abbé Lecointe, aumônier de la Saint-Maurice, et je ne les reçois pas, je n'accorde pas l'autorisation. »

Sur ces mots l'entrevue prit fin et en quittant mon cabinet ces messieurs me tendirent la main ; je fis de même. Je n'avais aucune raison de la leur refuser.

Je ne vois pas en quoi j'ai été grossier et j'en appelle au témoignage de ces deux prêtres.

J'affirme que je relate intégralement notre entretien et je laisse juge la population armentiéroise.

Ayant compté sur le bon sens des Armentiérois pour respecter l'arrêté en date du 19 avril 1913, je n'avais pas cru devoir faire appel au concours de forces de police.

Ne disposant que de forces insuffisantes, je n'ai pas voulu que les agents chargés de ce service d'ordre fussent débordés.

Je félicite les gymnastes de la section du Patronage laïque de la discipline qu'ils ont montrée en respectant mon arrêté.

Je laisse aux auteurs de la manifestation du 22 la responsabilité de leurs actes, tenant à dégager la mienne pour l'avenir.

Le Maire,
Henri CHAS.

# NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

## LILLE

### *Contre les corridas*

Le comité de la Ligue Protectrice des Animaux, ayant à sa tête M. A. Potigny, président de l'Association, s'est rendu avant-hier à la Préfecture, pour protester contre l'organisation, à Roubaix, d'une corrida espagnole, c'est-à-dire d'une corrida avec mise à mort, qui doit avoir lieu dimanche prochain.

Ils ont, en même temps, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, une dépêche lui demandant de bien vouloir interdire cette manifestation. D'autre part, ils ont invité M. Millevoye, député, à appuyer leur démarche auprès du ministre.

#### SUCCÈS ARTISTIQUE

M. Edmond Desplanques, lauréat du Conservatoire de Lille, ancien élève de M. E. Masurel, et fils de M. E. Desplanques, trombone aux théâtres municipaux de Lille, vient d'obtenir, au Conservatoire de Paris, le 1er prix de trombone (1er nommé), classe de M. Allard.

#### LES ROSATI DE FLANDRE

La fête des Roses sera célébrée le dimanche 6 juillet.

Les honneurs de la Rose seront faits à M. Hugard Boutry, statuaire, et à M. Jules Mousseron, poète mineur.

La fête comprendra en outre une matinée littéraire et musicale à laquelle prendront part, notamment, M. Gaston Blanquart, flûte-solo des Concerts Colonne et M. Pierre Bertin, de l'Odéon.

**Contre la Constipation**

rien ne vaut la Tisane des Chartreux préparée par Mlles Assoignion, herboristes de 1re classe, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. La boîte 0 fr. 50, par poste 0 fr. 70. Toutes les plantes qui guérissent, produits de régimes, etc. Téléphone 26 35.

### Au Palais

#### Une bataille

M. Gobert, juge d'instruction, renvoie devant le Tribunal correctionnel, Julien Dumortier, journalier à Wattrelos ; Charles Matton, 35 ans, graisseur ; Adrienne Matton, 15 ans ; Maurice Vaneste, 34 ans, tous inculpés de coups et blessures volontaires réciproques. Ils seront jugés le 20 juillet.

#### Un chauffeur sans pitié

A l'audience du 2 août, les juges auront à statuer sur le cas d'Eugène Vandenbulcke, 22 ans, de Tourcoing, qui, le 22 mai, après avoir renversé avec son auto, M. Ducoulombier Jean-Baptiste, maréchal-ferrant, rue de la Marlière, 51, s'empressa de prendre la fuite.

#### DANS L'ARMÉE

Le 1er escadron du train des équipages a reçu hier plusieurs centaines de réservistes venus pour accomplir une période de 17 jours.

— M. le lieutenant de gendarmerie Coisne, de Lens, est nommé capitaine à Lille, en remplacement de M. Gaffet, nommé chef d'escadron à Bourg.

**SAVON VIOLETTES DE PAQUES**
**VICTOR VAISSIER**

### Par-ci par-là

— Emile Falize, brocanteur, a été arrêté hier pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Julienne Hazebrouck, 20 ans, fileuse de lin, a été, hier, l'objet d'un procès-verbal pour vol de deux bagues au préjudice de Mlle Nys, rue de Fontenoy, cour Jouy. Gustave Maes, 18 ans, ami de Julienne Hazebrouck, sera poursuivi comme complice.

#### L'UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE

Concours d'anglais supérieur. Professeur, M. A.-B. Walker. Ce concours a eu lieu à l'école Michelet samedi. Voici les lauréats : 1re mention, Dapvril G. ; 2e, Foulon A. et Vandeville L. ; 3e, Mlle Coolzaet ; 4e, Bourgeois L. ; 5e, Destuelles P.

Concours de la phonétique de l'anglais. Professeur, M. A.-B. Walker. Ce concours a eu lieu à l'école Michelet 1er prix, Dapvril G. ; 2e, Vendeville L. ; 1re mention, Gesquière J. ; 2e, Desruelles P. ; 3e, De Bil E. ; 4e, Mlle Coolzaet.

#### CONCERT MILITAIRE

Voici le programme du concert qui sera donné au Jardin Vauban, aujourd'hui jeudi 23 juin, de 3 à 4 heures, par la Fanfare du 16e Bataillon de Chasseurs à pied :

1. Défilé avec Trompes (Mougeot). — 2. Rentrons Mimi, polka (Bermiaux). — 3. Flotte petit Drapeau (XXXX). — 4. Thérèse, mazurka, (de Courquain). — 5. L'Echo de la Rochette (De Wal). — 6. Doux Espoir, valse (Keisen). — 7. Le Téméraire, défilé (Mougeot).

### LES ACCIDENTS

#### Blessé par un camion

Dans la soirée de mardi, vers cinq heures, le jeune Arthur Burggraeve, rue Monge, cour Bailleul, jouait en face de la demeure de ses parents, quand il tomba soudain sur la chaussée au moment même où un camion arrivait. L'enfant n'ayant pas eu le temps de se relever, fut assez grièvement contusionné par l'une des roues du véhicule. Après avoir reçu des soins il a été reconduit à son domicile.

#### Ne montez pas à la marche

Un tireur de vins, M. Charles Delepierre, 38 ans, demeurant au Marais-de-Lomme, se trouvait rue Nationale, quand il aperçut un tramway se dirigeant vers Canteleu. Il voulut sauter sur le car. Son pied ayant malheureusement glissé entre le marchepied et la roue, M. Delepierre fut assez grièvement contusionné au mollet. La victime a été reconduite en voiture à son domicile.

#### Imprudence d'une ménagère

Dans la soirée de mardi, vers huit heures, Julietta Poupaert, 7 ans, habitant rue Davy, 2, a été assez grièvement brûlée à la figure par de l'eau bouillante qu'une voisine, Mme Falmouth, avait jetée par sa fenêtre. Mme Falmouth n'avait pas aperçu l'enfant.

#### Renversé par un tramway

Hier soir, à 8 heures et demie, Jean Daniel, 46 ans, marchand de chansons, a été renversé rue Faidherbe par un car M. — Contusions au bras gauche.

## ROUBAIX

#### CRÉATION D'UNE UNION DES S. A. G. DE ROUBAIX ET ENVIRONS

Une réunion s'est tenue vendredi dernier, à la salle Sainte-Cécile, rue Saint-Georges, au cours de laquelle a été décidée la création d'une Union des S. A. G. (sociétés agréées du gouvernement) de Roubaix et environs. Les S. A. G. ci-après étaient représentées :

Amicale de la rue des Arts, Amicale de la Baillerie, Amicale de la rue Brézin, Amicale de l'école de Lannoy, Amicale de l'Institut Turgot, Amicale Kléber, Ancienne de Roubaix, Avenir de Roubaix, Anciens Soldats Musiciens Français de Roubaix, Escadron de Breck, Ecole de tir et d'instruction militaire de la Fédération des Associations d'anciens élèves des écoles publiques de Roubaix, Espérance de Wasquehal, Fédération pour le perfectionnement du tir à longue portée, La Gauloise d'Hem, La Gauloise de Wattrelos, La Patriote de Croix, La Patriote de Wattrelos, La Roubaisienne, La Saint-Georges de Roubaix, Le Tir Régional de Roubaix, Le Tir National de Roubaix, Les Vétérans des armées de terre et de mer.

M. le lieutenant de réserve Georges Schiller, qui présidait cette réunion, a donné lecture d'une lettre de M. le général Lebas, gouverneur de Lille, commandant la 1re subdivision, exprimant le désir de voir créer une union de toutes les S. A. G. de notre région « afin de procéder à la mise en exécution des projets ministériels à l'étude et qui tendront à constituer pareil groupement par commune ou canton ». Le distingué officier général ajoutait également qu'il désirait « réunir dans un même mouvement patriotique méthodiquement dirigé non seulement les sociétés de préparation militaire mais celles de perfectionnement de l'instruction régimentaire, de vétérans et autres sociétés d'anciens militaires ».

Les représentants des S. A. G. assistant à la réunion ont répondu au désir exprimé par le général gouverneur de Lille en votant le principe de la création de l'union dont le but a été exposé comme suit :

1° Resserrer les liens de camaraderie et de bonne confraternité qui doivent exister entre sociétés poursuivant le même but patriotique et républicain ;

2° Dans certains cas spéciaux, et particulièrement lorsque les ordres leur parviennent des autorités militaires ou gouvernementales dont elles dépendent, faciliter aux S. A. G. la prise, en commun accord et s'il y a nécessité, des dispositions utiles à la bonne exécution de ces ordres ;

3° Permettre aux sociétés de se soutenir mutuellement et de présenter aux autorités, avec plus de poids, leurs desiderata quand ceux-ci n'auront d'autre objet que le bon fonctionnement et le développement de l'œuvre à laquelle sont destinées les S. A. G.

Le bureau provisoire de l'Union, élu au bulletin secret, fut constitué de :

MM. le commandant Despature, président ; le lieutenant Schiller, secrétaire ; le capitaine Bossut et le sous-lieutenant Desruelles, assesseurs.

Le lieutenant Robyn sera adjoint au bureau pour l'élaboration des statuts définitifs qui seront soumis à la ratification d'une prochaine assemblée.

La réunion s'est clôturée par l'examen des dispositions à prendre pour l'inspection des S. A. G. et des sociétés d'anciens militaires à laquelle doit procéder le 29 juin prochain, M. le général Lebas.

La municipalité a mis l'avenue Jussieu, au Parc Barbieux à la disposition des S. A. G. et a autorisé les Anciens Soldats Musiciens Français à occuper le kiosque à musique en raison de cette inspection.

La journée du 29 juin promet d'être l'occasion d'une superbe manifestation de tous les éléments de préparation et de perfectionnement militaire à l'union de laquelle le bienveillant général gouverneur de Lille a accordé son puissant patronage.

#### LE PARLEMENT VOTE LE PROJET DE DIVISION DE ROUBAIX EN CINQ CANTONS

Alors qu'il était adjoint au maire, M. Chatteleyn avait fait un projet de division de la Ville de Roubaix en cinq cantons. Ce projet fut adopté par le Conseil Général. De son côté M. Watremez, aujourd'hui adjoint au maire et conseiller d'arrondissement, présenta un contre-projet qui fut voté par le Conseil d'arrondissement.

Appelé à statuer, le Conseil d'Etat repoussa le projet Chatteleyn et adopta le projet Wattremez. C'est ce dernier projet qui a été voté hier après-midi par la Chambre des Députés.

#### L'ACCIDENT DE CHERBOURG

Une des victimes du terrible accident survenu au fort du Roule pendant le tir des salves en l'honneur du Président de la République arrivant à Cherbourg, M. Basset, originaire d'Issoudun, sous-chef artificier à la 5e batterie du 2e régiment d'artillerie coloniale, est le frère de M. Basset, l'aimable commis des contributions indirectes, attaché au poste de Roubaix-Est.

Avisé par les journaux du malheur qui le frappait, M. Basset s'est rendu immédiatement à Cherbourg.

#### ABUS DE CONFIANCE

Etant malade, Jules Médu, teinturier chez MM. Motte et Delescluse, demeurant rue Vauban, 75, à Mouvaux, entra à l'hôpital de Tourcoing, et pria son camarade Casimir Pollet, demeurant rue Mac-Mahon, 11, à Mouvaux, de toucher pour lui le montant de sa semaine, soit, 30 francs. Malade à son tour, Pollet fit toucher sa semaine et celle de Médu par un nommé D... qui s'acquitta très bien de sa commission et remit l'argent à Pollet qui le garda entièrement.

Procès-verbal pour abus de confiance a été rédigé à sa charge.

#### CHEVAL EMBALLÉ

Un cheval attelé à un camion appartenant à M. Fournier, place Chaptal et conduit par le nommé Meust, domestique au service de M. Lallemand, camionneur, rue Perrot, s'est emballé dans la grande allée du cimetière et est allé s'abattre dans la vitrine du café Carlos Caulier, place Chaptal.

Les dégâts sont purement matériels.

#### PAN... DANS LES VITRES

Etant ivre comme toute la Pologne, Louis Namotte, 19 ans, plafonneur a brisé les vitres de l'estaminet que sa maîtresse, Marie Willems, tient à l'angle des rues Alfred de Musset et Victor-Hugo.

Après avoir passé la nuit en violon, Namotte a été remis en liberté, mais il sera l'objet de poursuites judiciaires.

#### INDÉSIRABLE

Mardi soir, les agents Massé, Demeestère et Coches ont arrêté, rue de Tourcoing, le sieur Pierre Genot, 45 ans, tisserand, sans domicile fixe, expulsé de France par arrêté ministériel du 11 octobre 1888.

## TOURCOING

#### ÉCOLE PRATIQUE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET MÉNAGÈRE

La Directrice de l'Ecole Pratique et Ménagère de Tourcoing, 70, rue des Ursulines, rappelle aux familles que le concours pour l'obtention des Bourses de l'Etat a lieu, à la Préfecture de Lille, le lundi 7 juillet prochain, à 8 heures du matin.

Les demandes d'inscription doivent parvenir à la Directrice de l'Ecole, le 1er juillet au plus tard.

*Conditions d'admission* : Avoir 12 ans au moins et 14 ans au plus le 1er juillet prochain ; Justifier de la possession du certificat d'études primaires, et l'enfant a moins de 13 ans.

Pièces à fournir : 1° acte de naissance sur papier timbré ; 2° certificat de bonne conduite délivré par la Directrice de l'école fréquentée ; 3° certificat de revaccination ; 4° extrait du rôle des contributions, fourni par le percepteur ; 5° état nominatif des parents et des enfants ; âge, profession ; 6 certificat médical (pour enfants désirant suivre la section industrielle), attestant qu'elles peuvent se livrer sans danger au travail manuel ; 7° demande d'inscription adressée à M. le Ministre, et remise à la Directrice de l'*Ecole Pratique* avant *le 1er juillet*.

Note. — Les bourses accordées peuvent varier entre 100 et 500 francs.

#### TOMBÉ DE VÉLO

M. Vasseur Léon, 29 ans, gérant de la Société anonyme des Docks du Nord, à Marquette-lez-Lille, pédalait sur le boulevard Industriel il perdit l'équilibre et tomba sur la chaussée. Relevé, on constata la fracture de la partie moyenne de la jambe gauche.

#### VOLS DE DIVERS OBJETS

M. Loquionie Louis, 33 ans, négociant en modes, rue de la Chaîne, 34, s'est aperçu hier matin qu'on lui avait soustrait une somme de 12 francs, une montre en acier et deux gilets neufs en flanelle, qui se trouvaient dans sa chambre à coucher. Le vol a été commis la veille. M. Loquionie ne sait sur qui porter ses soupçons, plusieurs personnes ayant eu l'occasion de venir dans son habitation. Enquête au 1er arrondissement.

#### LA FRAUDE

Les douaniers du Risquons-Tout ont arrêté Honoré Maurice, 21 ans, rattacheur, qui était porteur de 9 kilos de café.

#### EN BELGIQUE

Les gendarmes français ont remis à la police belge le nommé Louis Dewischeve, 35 ans, employé de commerce. Cet individu était réclamé par le parquet de Bruxelles pour abus de confiance.

#### DEVANT SA BONNE AMIE

Delabousse Albert, 25 ans, chauffeur, demeurant à Tourcoing, rue du Casino, s'est vu dresser une contravention. Ce jeune homme faisait, à 8 heures du soir, du tapage en face de la demeure de sa bonne amie, rue de Gand, 265. Cette dernière refusait de le recevoir.

#### ILLUSION D'OPTIQUE

Valcke, 34 ans, rattacheur, demeurant rue du Soudan, 7, au Blanc-Seau, vit en mésintelligence avec sa femme, Zoé Vanhoute. Mardi, dans la soirée, il avait bu. Armé d'un revolver, il tirait des coups sur une fenêtre du 1er étage d'une maison. Il avait aperçu une silhouette, croyant que c'était sa femme qui promenait son regard sur la rue, il voulait tout simplement le descendre. La silhouette qu'il avait vue était celle d'un voisin. Valcke s'était trompé de maison. Personne ne fut atteint.

Cet individu qui, dans ses stations dans divers cabarets, avait tenu des propos de mort contre sa femme, fut désarmé par les agents Scamps et Schittecatte. Il a été maintenu à la disposition de M. Lenfant, commissaire de police du 3e arrondissement.

#### LES GRÈVES A TOURCOING EN 1912

Les cahiers de l'Institut Social, numéro de mai, nous donnent le nombre des grèves à Tourcoing pendant l'année 1912. Il y a eu 19 grèves et 933 ouvriers atteints par le chômage.

Parmi ces grèves, deux ont réussi, il y a eu cinq transactions, et douze échecs.

#### UN ENFANT DANS LE CANAL

Un jeune homme le sauve

Mardi dernier, assez tard dans la soirée, trois gamins jouaient, quai des Canotiers, près du pont du Blanc-Seau, sur la berge du canal, l'un d'eux, le jeune Mason, demeurant à l'estaminet du « Gai Forgeron », tomba dans l'eau. Attirés par les cris des enfants, MM. Albert Desmettre, demeurant rue du Halot, 30, et Marceau Baria, demeurant rue de la Tossée, qui se promenaient, accoururent.

M. Desmettre, bien que ne sachant pas nager, se pencha sur l'eau en se cramponnant à son ami resté sur la rive et fut assez heureux pour saisir par les vêtements le jeune gamin. Quelques secondes plus tard l'enfant aurait disparu sous l'eau.

Après avoir reçu quelques soins dans un estaminet voisin, le jeune Mason, qui avait perdu connaissance, fut reconduit à son domicile.

#### LA NOCE INTERROMPUE

Le futur portait les habits de grande cérémonie, il marchait la poitrine cambrée, tout rayonnant de joie ; la future avait la robe traînante et la fleur d'oranger dans les cheveux. Ils se présentèrent hier devant l'adjoint de Tourcoing à la mairie pour prononcer le oui solennel. Ils le prononcèrent, le oui, tous les deux, d'une voix bien timbrée. Le mot sacramentel de : Au nom de la loi je vous déclare unis, allait tomber des lèvres du magistrat municipal, un incident se produisit, alors que tout le monde était à la joie : une belle-mère se tenait soucieuse dans un coin. Quand il fallut apposer la signature pour légitimer le oui, elle refusa. La noce fut interrompue. On pria, on supplia, rien n'y fit. Il fallut se séparer. On reviendra plus tard.

Les époux navrés, et les invités déconfits, regagnèrent séparément leur domicile.

#### UN ENFANT ÉBOUILLANTÉ

Le jeune Coen Victor, 2 ans, demeurant rue des Girondins, 19, a renversé sur lui un récipient de lait battu qui se trouvait sur la table de la cuisine. M. le docteur Dumillon, qui lui a donné des soins, a constaté des brûlures des 1er et 2e degrés au thorax et à l'abdomen. L'enfant a été admis à l'hôpital.